Zeitschrift: Générations : aînés

Herausgeber: Société coopérative générations

Band: 28 (1998)

Heft: 5

Artikel: La retraite, c'est à quelle heure?

Autor: J.-R. P.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-826695

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La retraite, c'est à quelle heure?

En Suisse, l'âge de la retraite est fixé à 65 ans pour les hommes et à 62 pour les femmes. Il passera progressivement à 63 ans en 2001 et à 64 ans en 2005. Et la 11^e révision de l'AVS, qui entrera en fonction au début du siècle prochain, prévoit une retraite flexible. Mais tout cela est théorique. Dans la vie de tous les jours, on croise des retraités de 55 ans et des personnes actives qui ont dépassé la septantaine.

lors que je préparais cet article, une petite nouvelle, publiée dans la presse quotidienne, attira mon attention. Elle disait ceci: «Milton Garland vient de fêter ses 78 ans de carrière. A l'âge de 102 ans, cet ingénieur, spécialisé dans la réfrigération, travaille vingt heures par semaine dans une entreprise de Pennsylvanie, où il est entré en 1920. Il a reçu la distinction du plus vieux salarié des Etats-Unis.»

Faut-il en déduire que le froid conserve? Ou, partant de l'adage qui veut que «le travail c'est la santé», Milton Garland doit-il son grand âge à une activité prolongée?

A cet exemple, on pourrait naturellement opposer celui de personnes obligées de partir à la retraite anticipée entre 50 et 60 ans. Dans un monde qui marche sur la tête, l'âge de la retraite est donc élastique...

L'exemple danois

En 1948, lorsque les premiers retraités du pays touchèrent leur rente AVS, la moyenne de vie était en Suisse de 65 ans. Aujourd'hui, elle a passé à 76 ans pour les hommes et à 82 ans pour les femmes. Et il semble bien que l'on gagne une année supplémentaire tous les quatre à cinq ans. La logique voudrait donc que l'âge limite soit aujourd'hui plus élevé que par le passé.

Chez les Danois, par exemple, l'âge légal est fixé à 67 ans. Une bonne solution pour gérer le déficit de l'AVS. Mais dans la conjoncture actuelle, il paraît bien difficile de repousser l'heure de la retraite sans augmenter sensiblement le nombre des chômeurs.

Petite précision: aujourd'hui déjà, les Suisses et leurs compagnes peuvent bénéficier d'une retraite anticipée d'une année, voire de deux ans. Mais cela ne se fait pas sans un sérieux sacrifice financier, puisque les rentes AVS sont diminuées de 6,8% par année «de rabais». Seuls les citoyens financièrement aisés peuvent consentir ce sacrifice.

Retraite flexible

L'heure de la retraite ne peut ni ne doit être dictée par des lois ou des règlements. Elle appartient à chacun de nous, en fonction de son tempérament, de son caractère, de sa santé et

A travers l'Europe

Suisse: âge légal 65 ans et 62 ans (63 ans en 2001, 64 ans en 2005). 44 ans de cotisation (femmes 41 ans) pour toucher l'AVS complète.

France: âge légal 60 ans. Pension calculée sur la moyenne des 25 meilleures années. Dès 2003, taux plein pour 40 ans de cotisation.

Allemagne: âge légal 65 ans pour tous d'ici à 2005. Pension en fonction des points accumulés. Taux plein avec 40 ans de cotisation.

Italie: âge légal entre 57 et 65 ans, sans condition après 40 ans de cotisation. Pension selon les salaires des 10 dernières années.

Espagne: âge légal 65 ans. Pension en Taux plein avec 35 ans de cotisation. Portugal: âge légal 65 ans pour tous

fonction de la durée des cotisations.

(dès le 1^{er} janvier 1999). Pension en fonction des salaires. Taux plein après 40 ans de cotisation.

Grande-Bretagne: âge légal 65 ans (femmes 60 ans). Pension selon les années de travail. Maximum à 44 ans (hommes) et 39 ans (femmes).

Belgique: âge légal entre 60 et 65 ans. Pension en fonction du salaire. Taux plein avec 45 ans de cotisation (femmes 40 ans).

Irlande: âge légal 65 ans. Pension forfaitaire selon les cotisations. Majoration pour les plus de 80 ans et les personnes à charge.

Pays-Bas: âge légal 65 ans. Taux plein avec 50 ans de résidence dans le pays. Danemark: âge légal 67 ans. Pension à montant forfaitaire, versée à tous après 40 ans de résidence.

Finlande: âge légal 65 ans. Pension en fonction de la durée de résidence. Taux plein avec 40 ans.

Suède: âge légal 65 ans. Pension calculée en fonction de la croissance économique et l'espérance de vie. Minimum garanti.

Autriche: âge légal 65 ans (femmes 60 ans). Pension 1,9% du salaire pour les 30 premières années, 1,5% pour les 15 autres.

Luxembourg: âge légal 65 ans. Pension forfaitaire, majorée selon le salaire. Taux plein avec 40 ans de coti-

Grèce: âge légal 65 ans. Pension, dès 1993, 1,7% du salaire de référence par année d'assurance.

(Source Notre Temps)



de sa situation personnelle. La 11^e révision de l'AVS, plus souple, va dans ce sens. Mais entre les désirs de Berne et la réalité, il y a un véritable fossé, creusé par la conjoncture.

Au moment où le phénomène de la mondialisation assure la prospérité aux entreprises qui «dégraissent» leur personnel, l'heure de la retraite peut sonner pour n'importe qui dès 55 ans. Au choc psychologique s'ajoute souvent un problème de gros sous. Toutes les entreprises n'offrent pas à leur «jeunes retraités» poussés vers la porte de sortie un pont AVS, qui permet de tenir, financièrement, jusqu'au jour de la retraite officielle.

On a calculé qu'une rente correspondant à 70% du dernier salaire permettait à l'heureux bénéficiaire de conserver son train de vie. Cela se trouve chez les employés de banque, de la chimie et de certaines entreprises socialement bien adaptées. Pas chez le malheureux quinquagénaire qui se retrouve au chômage après une «compression de personnel»...

Rester actif

En conservant une activité régulière, un retraité, qu'il ait 50, 60, 70 ans ou 102 ans comme Milton Garland, garde contact avec la réalité. Il n'a pas une impression désagréable

d'inutilité et, surtout, il conserve une bonne forme physique et psychique. «J'aime mon travail, car il me permet de faire fonctionner mes neurones», me confiait récemment un confrère largement atteint par la limite fatidique et qui n'a pas brisé sa plume pour autant...

On reproche parfois aux retraités actifs de «manger le pain des jeunes travailleurs». Ce n'est pas tout à fait exact. On les emploie surtout pour de petits boulots mal rémunérés, qui permettent néanmoins de «beurrer les épinards». Mais les seniors sont également très précieux pour leur mémoire et leur expérience: deux éléments qui font de plus en plus défaut dans notre société dirigée par de jeunes loups à peine sevrés.

En fin de compte, chacun décide à quelle heure sonnera sa retraite et ce n'est pas le plus important. Souve-nez-vous que la vie ne va pas s'arrêter pour autant et qu'il y a mille choses à faire de son temps libre. Du boulot rémunéré au bénévolat en passant par la transmission des valeurs essentielles aux jeunes générations.

J.-R. P.

LE MOIS PROCHAIN

Important: ayez de grands projets!

TÉMOIGNAGE Un ado de 80 ans!

«En raison de restructurations, j'ai pris ma retraite à 62 ans. Il y a donc tout juste vingt ans. J'avais travaillé de longues années à l'Etat de Fribourg, en qualité d'administrateur du service dentaire scolaire et de l'assurance maladie des écoliers, puis au secrétariat central du Syndicat chrétien.

Comme il faut continuer à rester actif dans un monde qui ignore de plus en plus les retraités, j'ai participé à la création, en 1978, de la Fédération suisse des retraités. Le départ a été très difficile, mais la situation a évolué de manière positive.

Aujourd'hui, il y a un nombre toujours plus important de retraités qui se disent: à quoi servonsnous? C'est pour eux que nous nous engageons.

Président de cette fédération des retraités, je suis resté très actif et très engagé et je dois reconnaître que cette fonction m'aide énormément, tant sur le plan physique que psychique. Il y a des vieux de 20 ans, moi, je suis un adolescent de 80 ans...

De plus, je tiens régulièrement une rubrique dans «L'Objectif», qui est un périodique fribourgeois. Cet exercice intellectuel me permet de conserver une mémoire vivante.

A mon avis, l'âge de la retraite devrait être flexible, sans aucune contrainte économique. L'ouvrier de chantier devrait pouvoir prendre sa retraite à 60 ans s'il est fatigué, et toucher une retraite suffisante grâce à un fonds de solidarité. La société lui doit bien ça...»

Joseph Rey, Fribourg